



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

**Copie à :**  
Chrono  
Bureau fédéral  
LBR et CBD d'appartenance  
GDP Vendôme Events



63 Rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Télécopieur  
04 78 52 50 93

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Philippe COQUET**  
Président de la F.F.S.B.

à

**Messieurs les capitaines de M1**

PC/XM/091

**Objet : Ligue Sport Boules M1**

Villeurbanne, le 9 juillet 2020

Messieurs,

Vous étiez tous présents ou représentés à la réunion d'information du 5 juin dernier et également largement représenté à celle du 26 juin et je vous remercie de l'intérêt que vous avez ainsi témoigné pour la Ligue Sport Boules M1.

Comme l'indique le premier compte-rendu de réunion, les conditions de sortie de la saison 1 consistent d'une part à restituer à toutes les équipes le droit d'inscription de 10 000 € et d'autre part, à répartir une somme de 102 000 € entre les 12 premières équipes du classement arrêté au soir du 29 février 2020.

262 000 € sont ainsi reversés aux équipes après 6 étapes, le prize money initial étant de 533 000 € (hors journée finale).

Je tiens à saluer le geste de Jean-François GOBERTIER qui a consenti à cet effort financier conséquent alors qu'il pouvait tout simplement s'abstenir, la dotation étant prévue sur la base d'un classement final après 10 étapes classiques et les Tournois boulistes de Pentecôte.

Les 10 000 € d'inscription ont été restitués à celui qui les a réglés, c'est-à-dire soit au capitaine d'équipe, soit à l'A.S. d'appartenance et je suis enchanté que cela permette à plusieurs équipes de repartir pour la saison 2.

Concernant les primes de classement et sur le conseil de notre cabinet comptable, nous avons missionné un cabinet d'avocats fiscalistes spécialisés dans le domaine du sport afin de sécuriser les versements tant pour la Fédération, les joueurs ou les A.S.

Nous attendons un retour avant la fin du mois.

Si vous avez des interrogations dans ce domaine, je vous invite à nous les faire remonter par retour de mail.

Pour la saison 2, je vous rappelle les conditions exposées aux 2 réunions :

- ✓ Reconduction des 16 équipes de la saison 1 moyennant un droit d'inscription de 6 000 €,
- ✓ Maintien du programme technique du vendredi soir au samedi soir inclus avec un déroulement en groupes,

- ✓ Maintien du même format sportif sur 10 étapes classiques + Pentecôte + une journée finale à Bessenay pour les 12 premiers du classement final,
- ✓ Reconstitution des tenues et des boules avec possibilité de réassort,
- ✓ Utilisation des boules Boulenciel sur l'ensemble de la compétition,
- ✓ Dotation à l'étape (10 000 € pour une étape classique + Pentecôte et 25 000 € pour la journée finale),
- ✓ Egalités à l'issue des phases de groupe départagées par la confrontation directe en cas d'égalité à 2 et par le goal-average général en cas d'égalité à 3,
- ✓ Création d'un bonus de 2 points pour le 3<sup>ème</sup> de groupe,

Pour la saison 3 et les suivantes, j'ai bien noté la volonté de toutes les parties prenantes d'accompagner la Ligue Sport Boules M1 par le biais d'une cellule dont la forme reste à définir.

Dans l'immédiat pour faciliter la mise en place de cette saison 2 et le travail de promotion, je vous saurai gré de me faire connaître dès que possible la confirmation de votre participation en retournant à la Fédération votre fiche de composition d'équipe, ainsi que le règlement de 6 000 € au plus tard le 31 juillet 2020.

Enfin, je vous convie à une nouvelle réunion des capitaines d'équipes de M1 le **vendredi 24 juillet de 14h30 à 16h30** pour arrêter plus en détail les modalités de déroulement de la prochaine saison (possibilité de visioconférence).

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe COQUET